



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 19 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BLAIZOT.

**Absents excusés** : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR, Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Madame WINDELS a donné pouvoir à Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL,

**Absents** : Monsieur BENOIST

**Secrétaire de Séance** : Madame CARPENTIER

**24-093 AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE D'1/4 DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024, AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

**Vu** la délibération n° 24-020 du conseil municipal en date du 21 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 de la commune,

Considérant que l'article L.1612-1 du code susvisé précise que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Considérant qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de la commune d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget,

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivant le tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Budget 2024	Opération d'Ordre	Emprunts	RAR	Montant limite autorisé	1/4 pour 2025
165	Dépôts et Cautions	107 000 €		107 000,00 €		-	-
20	Immobilisations incorporelles	387 704 €				387 704 €	96 926 €
21	Immobilisations corporelles	1 805 800,35 €			169 075,75€	1 636 724,60 €	409 181,15 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 300 504,35 €</b>		<b>107 000 €</b>	<b>169 075,75 €</b>	<b>2 024 428,60 €</b>	<b>506 107,15 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

**AUTORISE** le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, soit un quart des crédits ouverts de l'exercice précédent correspondant à la somme de 506 107,15 €.

VOTE : POUR : 15

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Thomas DUPONT-FEDERICI**

